




## MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL

### CALENDRIER Rentrée scolaire 2021

Date	Action
Lundi 16 novembre 2020	<b>Ouverture de la cellule « Info mobilité »</b> joignable au 01.55.55.44.44 de 09h30 à 19h00
Mardi 17 novembre 2020 à 12 heures (heure métropole)	<b>Ouverture des inscriptions dans l'application S.I.A.M.</b> S.I.A.M. est accessible sur tout poste informatique via internet par l'application I-Prof
Mardi 08 décembre 2020 à 12 heures (heure métropole)	<b>Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M et fermeture de la cellule « Info mobilité »</b> L'enseignant s'adresse à la D1D – Gestion collective de la DSDEN 72 pour le suivi de son dossier.
A compter du mercredi 09 décembre 2020	Dans les services départementaux : <b>Envoi des confirmations de demande de changement de département</b> dans la boîte électronique I-Prof du candidat
Mercredi 16 décembre 2020	<b>Date limite de retour des confirmations</b> de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (cachet de la Poste faisant foi)   <b>L'absence de la confirmation de demande dans les délais fixés par la DSDEN annule la participation au mouvement du candidat.</b>
Mardi 19 janvier 2021	Date limite de réception par les services des <b>demandes tardives</b> pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
Mercredi 20 janvier 2021	<b>Affichage des <u>barèmes initiaux</u></b> dans SIAM
Du mercredi 20 janvier au mercredi 03 février 2021	<b>Phase de vérification des barèmes par les enseignants</b>
Lundi 08 février 2021	<b>Affichage des <u>barèmes définitifs</u></b> arrêtés par l'IA-DASEN
Mercredi 10 février 2021	Transfert des fichiers départementaux au service informatique de l'administration centrale   <b>Le transfert est une transaction définitive. Aucune modification ou nouvelle demande ne sera saisie par l'administration centrale en dehors des cas d'annulation.</b>
Jeudi 11 février 2021	Date limite de réception des demandes d'annulation de participation au mouvement interdépartemental
Vendredi 12 février 2021	Date limite de remontée des demandes d'annulation de participation à l'administration centrale
Mardi 02 mars 2021	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation   <b>A l'issue des résultats, participation obligatoire aux mouvements intradépartementaux des candidats qui auront obtenu leur mutation</b>